

Nancy, le vendredi 3 février 2023

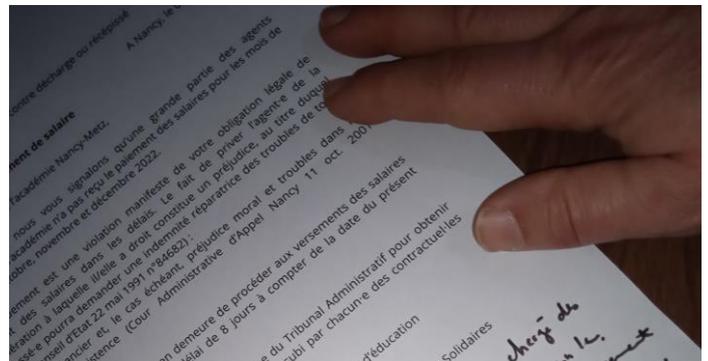
**SALAIRES : SUD EDUCATION MET LE RECTORAT EN DEMEURE DE PAYER LES CONTRACTUELS**

*Cela fait maintenant cinq mois que la rentrée scolaire a eu lieu dans l'académie, cinq mois durant lesquels un grand nombre d'enseignants contractuels ont travaillé sans salaire, avec quelques acomptes, et parfois sans contrat. Face à cette situation intolérable, le syndicat SUD éducation Lorraine met le rectorat en demeure de payer l'ensemble des salaires dus à ces agents.*

Sur leurs fiches de salaire, un grand nombre d'enseignants contractuels de l'académie n'ont vu depuis septembre 2022 que des acomptes versés : 410 euros par ci, 540 euros par là... Lorsqu'ils en ont fait part au rectorat, on s'est contenté de leur répondre que le reste allait bientôt suivre, qu'il leur suffisait d'attendre un peu. Attendre... tout en continuant à faire cours bien sûr ! Mais les loyers, les courses alimentaires, le carburant, le gaz, l'électricité, tout ça n'attend pas et les prend à la gorge pendant qu'ils et elles « attendent » bien gentiment la rémunération due pour leur travail, le tout dans l'indifférence générale de l'administration qui les emploie.

Voilà comment le rectorat compense la « crise de vocations » que traverse actuellement le métier d'enseignant, en employant des contractuels qu'il ne paye pas !

Le paiement des salaires et rémunérations est une obligation légale pour tout employeur. Le fait d'en priver l'agent, même partiellement, constitue un préjudice.



**Le vendredi 3 février 2023, SUD éducation Lorraine a mis le rectorat en demeure de procéder sous 8 jours aux versements des salaires de tous les enseignants contractuels de l'académie, sous peine de saisir le tribunal administratif pour chaque agent qui n'aurait pas perçu l'intégralité de son salaire.**